



## **Fonds Régions et Ruralité (volet 2)**

### **Les priorités d'intervention de la MRC de Bécancour**

**2025-2026**

# PRIORITÉS D'INTERVENTION

Fonds Régions et Ruralité – volet 2 – 2025-2026

<b>Mesures de développement local et régional</b>	<b>Priorités d'intervention</b>
a) La réalisation de ses mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en œuvre des éléments du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA);</li><li>• Assurer le respect du schéma d'aménagement et de développement révisé.</li></ul>
b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre).	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maintenir les interventions courantes avec les intervenants locaux et régionaux dans le domaine de la culture;</li><li>• Assurer un soutien et un accompagnement;</li><li>• Assurer le maintien de la fibre optique.</li></ul>
c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutenir les investissements et la création d'emplois dans la MRC;</li><li>• Promouvoir l'entrepreneuriat pour assurer l'avenir économique de la MRC.</li></ul>
d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adopter une politique visant le développement des collectivités;</li><li>• Maintenir les enveloppes dédiées aux municipalités pour les projets de développement;</li><li>• Maintenir l'enveloppe destinée aux projets spéciaux pour assurer le support au dynamisme local.</li><li>• Soutenir la vitisation</li></ul>
e) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participer, en tant que fiduciaire, à une entente en développement culturel;</li><li>• Participer, en tant que MRC, à une entente sectorielle de développement.</li></ul>
f) Le soutien au développement du territoire rural défini à cette fin.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer le suivi des politiques culturelles et des aînés;</li><li>• Maintenir et améliorer l'offre en transport des personnes;</li><li>• Maintenir le soutien aux projets à portée locale et territoriale.</li></ul>